

Affectation de crédits de reports « Chambonchard » et « Le Veudre »

Le Comité Syndical a délibéré respectivement les 2 avril 2009, 3 juin 2010 et 10 mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veudre ». Ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres, pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement. Les demandes présentées ci-dessous sont conformes aux principes d'affectation des crédits tels que délibérés.

I Affectation de crédits reports « Chambonchard »

Financement 2012 d'action du SAGE ALLIER AVAL

1. Par courrier du 10 avril 2012 et du 9 novembre 2012, le Département de la Nièvre propose d'utiliser un montant total de 1 161 € de sa quote-part des reliquats de crédits « Chambonchard » réparti de la manière suivante :
 - 558 € pour financer les dépenses 2012 de l'étude de pré-localisation des zones humides du bassin versant du SAGE Allier aval,
 - 603 € pour financer les dépenses 2012 de l'étude « évaluation environnementale » et « appui à la rédaction » du SAGE Allier Aval
2. Par courrier du 12 novembre 2012, le Département du Cher propose d'utiliser un montant total de 55 € de sa quote-part des reliquats de crédits « Chambonchard » en complément des subventions versées pour le financement de l'étude de rédaction du SAGE Allier aval

II Affectation de crédits de reports « Le Veudre »

Financement 2012 d'action du SAGE ALLIER AVAL

Par courrier du 12 juillet 2012 et du 5 novembre 2012, la Région Centre propose d'utiliser un montant total de 737 € de sa quote-part des reliquats de crédits « Le Veudre » réparti de la manière suivante :

- 403 € pour financer les dépenses 2012 de l'étude de pré-localisation des zones humides du bassin versant du SAGE Allier aval,
- 334 € pour financer les dépenses 2012 de l'étude « évaluation environnementale » et « appui à la rédaction » du SAGE Allier Aval

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.